



L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze décembre à neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 09 décembre 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Procurations 0
Votants 10

Étaient présents : Mmes Irène LEBEAU, Corinne THERIC, Gaëlle JOSSINET,
MM. Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc
SAUVAIRE, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Absents excusés :

Procuration :

Vote :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Opérations	Désignation	Crédits votés au BP 2024	Restes à réaliser 2023 inscrits au BP 2024	Crédits disponibles 2024	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
100	MAISON MULTI-SERVICES	5 000,00		5 000,00	1 250,00

2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00		1 250,00	
101	ADRESSAGE	1 500,00		1 500,00	375,00
2152	Installations de voirie	1 500,00		1 500,00	375,00
107	ÉQUIPEMENT INCENDIE	15 000,00		15 000,00	3 750,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	15 000,00		15 000,00	3 750,00
20	ACQUISITION	87 200,00		87 200,00	21 800,00
2053	Droit de superficie	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	20 000,00		20 000,00	5 000,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 000,00		1 000,00	250,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	66 200,00		66 200,00	16 550,00
21	VILLAGE DE CARACTERE	1 000,00		1 000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00	250,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00
23	SENTIERS DE RANDONNEE	1 000,00		1 000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00	250,00
24	TERRAIN JEUX ENFANTS	6 000,00		6 000,00	1 500,00
2152	Installations de voirie	800,00		800,00	200,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 100,00		1 100,00	275,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 100,00		4 100,00	1 025,00
25	PARKING	50 000,00		50 000,00	12 500,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00		50 000,00	12 500,00
26	MATHURIN PIALOT	45 000,00		45 000,00	11 250,00
231	Immobilisations corporelles en cours	45 000,00		45 000,00	11 250,00
27	RESTAURATION DES PONTS DE COMEIRAS ET LE	10 000,00		10 000,00	2 500,00
2151	Réseaux de voirie	10 000,00		10 000,00	2 500,00
29	TRAVAUX DANS LES HAMEAUX	50 000,00		50 000,00	12 500,00
2138	Autres constructions	50 000,00		50 000,00	12 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00
37	ENFOUISSEMENT RESEAUX	3 000,00		3 000,00	750,00
2151	Réseaux de voirie	3 000,00		3 000,00	750,00
38	HABILLAGE DES CONTAINERS	3 500,00		3 500,00	875,00
2152	Installations de voirie	3 500,00		3 500,00	875,00
42	BATIMENT PLACE NEUVE	6 000,00		6 000,00	1 500,00
2131	Bâtiments publics	6 000,00		6 000,00	1 500,00
66	VOIRIE	119 500,00		119 500,00	29 875,00
2151	Réseaux de voirie	119 500,00		119 500,00	29 875,00
2152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00
74	GITE DES LAUPIETTES+PLACE	1 000,00		1 000,00	250,00
2132	Bâtiments privés	1 000,00		1 000,00	250,00
76	GITE DES LAUPIES	9 000,00		9 000,00	2 250,00
2132	Bâtiments privés	9 000,00		9 000,00	2 250,00
77	GITES DE LA ROUVIERE	1 000,00		1 000,00	250,00
2132	Bâtiments privés	1 000,00		1 000,00	250,00
78	ECLAIRAGE PUBLIC	15 000,00		15 000,00	3 750,00
2138	Autres constructions	15 000,00		15 000,00	3 750,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00		0,00	0,00
79	RELAIS TELEPHONE PORTABLE	20 000,00		20 000,00	5 000,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2024 1 250,00

Reçu en préfecture le 19/12/2024 1 500,00

Publié le 1 500,00

ID : 030-213001050-20241214-DEL083_2024-DE 375,00

2151	Réseaux de voirie	20 000,00			
82	MAISON FAMILIALE	13 000,00			
2132	Bâtiments privés	3 000,00			
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00		0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 000,00		10 000,00	2 500,00
87	COURS ECOLE	5 000,00		5 000,00	1 250,00
2131	Bâtiments publics	5 000,00		5 000,00	1 250,00
88	SALLE COMMUNALE	666 023,47		666 023,47	166 505,87
2131	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	666 023,47		666 023,47	166 505,87
89	BAR DE DOURBIES	48 600,00		48 600,00	12 150,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	35 000,00		35 000,00	8 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 600,00		13 600,00	3 400,00
92	CAMPING MUNICIPAL	5 000,00		5 000,00	1 250,00
2138	Autres constructions	2 000,00		2 000,00	500,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00		0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00		3 000,00	750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
*NI	Non individualisé	0,00		0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00
*OF	Op. financière	64 348,14		64 348,14	16 087,04
001	Déficit d'investissement reporté	13 447,99		13 447,99	3 362,00
1641	Emprunts en euros	47 400,15		47 400,15	11 850,04
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00		3 500,00	875,00
		1 251 671,61		1 251 671,61	312 917,90

Envoyé en préfecture le 19/12/2024 5 000,00
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 030-213001050-20241214-DEL083_2024-DE

Mme le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025, soit un montant total de **312 917€ TTC.**

Fait et délibéré en Mairie, le 14 décembre 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

